MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DU JURY

Accès au corps du personnel de surveillance de la DGSE

Concours externe



Session 2023

TABLE DES MATIÈRES

I. STATISTIQUES 3

1- Épreuves d'admissibilité 3
2- Épreuves d'admission 3

II. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE 3

III. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSION 4

IV. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS 6

Les épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure se sont déroulées du 2 au 25 mai 2023.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 14 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure, le nombre total de places offertes pour le concours externe était de 15.

I. STATISTIQUES

Parmi les 69 candidats inscrits au concours, 52 étaient présents à l'ensemble des épreuves écrites. 35 ont été déclarés admissibles par le jury.

Le jury devait auditionner pour cette session 2023 un total de 35 candidats, soit 6 femmes et 29 hommes.

9 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves orales.

10 candidats ont été admis à l'issue de la délibération qui a eu lieu le jeudi 25 mai 2023.

1- Épreuves d'admissibilité

Les moyennes obtenues par les candidats lors des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre 4,16 et 18.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,08.

Un candidat a rendu une copie non-anonymisée, se retrouvant *de facto* non admissible.

2- Épreuves d'admission

Les moyennes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves d'admission s'échelonnent entre 6,68 et 15.

Le dernier candidat admis a obtenu la moyenne de 10,26.

II. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1- Compte-rendu d'incident :

Les résultats se sont échelonnés de 0 à 20/20. La moyenne de l'épreuve est de 10,75.

La correction de l'examinateur met en valeur les éléments suivants :

- 24 copies en-dessous de la moyenne dont 12 notes éliminatoires ;
- 28 copies au-dessus de la moyenne ;
- Les copies qui n'ont pas obtenu la moyenne se caractérisent par une orthographe et une syntaxe particulièrement défaillantes pouvant nuire à la compréhension de la copie. Les CR sont systématiquement confus, voire incohérents. Les fiches réflexes sont peu ou mal exploitées. L'exercice demandé n'est pas compris ;
- Les copies qui ont obtenu la moyenne se caractérisent par leur clarté et leur pertinence dans la description des incidents et la présentation des mesures prises. Si l'orthographe est mieux maîtrisée, la syntaxe est parfois approximative ;
- Trois copies peuvent être prises en exemple (notées 19 et 20).

2- QCM :

Les résultats se sont échelonnés de 8,2 à 17,4/20 avec une moyenne de 12,72.

Cette épreuve consistant en deux séries de 50 questions, dont la première partie concerne les connaissances générales simples en rapport avec l'actualité, le cadre institutionnel français et européen et les règles du comportement du citoyen et la seconde partie un programme prévention –sécurité, n'amène pas de remarques particulières.

3- Tests psychotechniques :

En plus des deux épreuves écrites, les candidats réalisent des tests psychotechniques d'une durée d'une heure dont l'exploitation est réalisée après l'établissement de la liste des candidats admissibles et en vue des épreuves orales d'admission. Pour certains rares candidats, l'absence de réponse à un volume important de questions a rendu l'évaluation inopérante.

III. OBSERVATIONS RELATIVES AUX EPREUVES D'ADMISSION

1- Epreuve sportive :

Cette épreuve est composée d'un parcours d'habilité motrice et d'un test dit de « Luc Léger ».

Les résultats de cette épreuve s'échelonnent de 0 à 11/20 et la moyenne est de 5,76. Le parcours d'habilité motrice avec des notes de 0 à 9/20 a été le plus discriminant. La moyenne est catastrophique avec 1,79/20 pour 27 candidats concourants. 17 d'entre eux ont obtenu la note minimale de 0/20. L'épreuve dite de « Luc Léger » avec des notes de 0 à 18/20 présente une moyenne de 9,73.

Certains candidats se présentent insuffisamment préparés sur le plan général et obtiennent des résultats insuffisants sur l'épreuve dite de « Luc Léger ». Les spécificités techniques du parcours d'habilité motrice et un barème avec des pénalités fortes contribuent à des résultats très faibles. Seuls 5 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

2- Entretien avec le jury :

Le jury disposait du *curriculum vitae* et de la lettre de motivation de chaque candidat admissible. Même si cela n'a pas été directement pris en compte dans la note de l'épreuve orale, le jury est sensible à la qualité des documents remis par les candidats et doit observer que celle-ci n'a pas toujours été au rendez-vous (sur le plan de la syntaxe, de l'orthographe et de la présentation).

Durant un entretien de 30 minutes, les candidats étaient invités à exposer leur parcours personnel et professionnel, pendant 10 minutes maximum, avant d'échanger avec les membres du jury pendant 20 minutes qui cherchaient à apprécier :

- la cohérence du parcours ;
- la motivation pour exercer un emploi dans le domaine de la sûreté/sécurité ;
- la connaissance de la DGSE, de ses valeurs et de ses missions ;
- l'adaptation à l'emploi et la capacité à s'ouvrir à son environnement.

La sélection s'est effectuée sur les critères suivants :

- l'attitude et la présentation ;
- la qualité de l'exposé aussi bien sur le fond que sur la forme ;
- la motivation et l'aptitude à l'emploi ;

- l'esprit d'équipe, le positionnement au sein du groupe, la capacité à s'intégrer dans une chaine hiérarchique ;
- l'appétence à l'encadrement ;
- l'engagement et le sens du service public ;
- l'intelligence de situation et le discernement ;
- l'ouverture d'esprit, la volonté de progresser et la projection personnelle à 10 ans.

Les candidats, malheureusement assez peu nombreux, qui se sont révélés capables de présenter leur parcours de manière claire, cohérente et suffisamment synthétique avec quelques exemples concrets et illustratifs, ont été particulièrement appréciés. Ceux qui ont démontré durant les échanges avec le jury une préparation sérieuse avec des recherches relatives aux valeurs de la DGSE, à ses missions, son architecture directoriale et une connaissance satisfaisante des métiers de la sûreté/sécurité ont été également en nombre insuffisant et ont été de fait valorisés. Par ailleurs, tous les candidats dynamiques et manifestement déterminés, affichant une réelle motivation pour l'emploi particulier de surveillant, le travail en équipe et qui ont été en mesure de créer un dialogue et une réelle interaction avec les membres du jury ont été distingués.

Quasiment tous les candidats se sont présentés, sur la forme (attitude, tenue vestimentaire), de manière correcte. Le niveau d'études, les diplômes détenus et l'âge de présentation n'ont pas constitué de critères discriminants. Cependant, il est globalement observé un manque général de préparation et d'aisance dans la conduite de cet exercice introspectif. Il a fallu à maintes reprises que le jury incite les candidats à développer des aspects de leurs parcours indéniablement valorisants pour eux. A l'inverse, certaines présentations fastidieuses, classiquement très scolaires et chronologiques à l'extrême ont manqué clairement d'intérêt et les candidats qui s'y sont risqués ont été courtoisement recentrés sur les points d'intérêts du jury examinateur dans une perspective de recrutement.

Le niveau général de l'épreuve est hétérogène et les membres du jury, majoritairement unanimes sur les appréciations individuelles à apporter aux prestations des candidats offrant soit des prestations plutôt de bon voire très bon niveau, soit des prestations sans relief voire clairement insuffisantes. Les disparités sont par conséquent importantes entre les meilleurs et les plus faibles.

L'épreuve orale devait permettre aux candidats de mettre en avant leur motivation et leur adaptabilité à l'emploi mais aussi de se démarquer les uns des autres.

Le niveau de préparation des candidats s'est révélé très inégal et pour un certain nombre même particulièrement décevant. Si certains ont consulté le site du ministère des armées et des sites en lien avec la DGSE, peu ont retenu de manière claire et construite le rôle et les missions du Service. Globalement, peu de candidats ont produit l'effort de s'informer correctement sur le métier pour lequel ils postulent et sur le Service qu'ils tentent de rejoindre. Etonnamment, nombreux sont les candidats dont la première partie de carrière professionnelle s'est déroulée dans les forces armées ou de sécurité intérieure, qui ne détenaient que des notions très parcellaires du cadre légal d'emploi des armes et de la légitime défense plus particulièrement.

Les candidats ayant exprimé dans leur présentation comme dans leurs échanges avec le jury une motivation, une capacité de conviction et de projection à 5 voire à 10 ans dans l'emploi de surveillant ont été valorisés.

A l'inverse, les candidats qui n'ont pas pu résorber à l'oral l'incompatibilité flagrante de leur parcours ou leurs aspirations professionnelles avec leur candidature à ce concours ou ceux qui n'ont su manifester qu'une piètre motivation pour exercer un métier dans le domaine de la sécurité ont été pénalisés.

Enfin, à l'instar des précédentes éditions, ceux dont la motivation sous-jacente, et même pour certains, ouvertement exprimée, semblait exclusivement porter sur l'obtention d'un emploi stable à la DGSE permettant ensuite d'évoluer vers un poste administratif ou vers un emploi dans le domaine du renseignement, n'ont pas bénéficier, à juste titre, de la valorisation espérée.

3- Epreuve orale facultative de langue anglaise :

Les résultats se sont échelonnés entre 7 et 20. La moyenne de cette épreuve est de 12, 6.

IV. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

A l'instar des années précédentes, la totalité des postes ouverts n'a pas pu être pourvue, faute de candidats en nombre suffisant répondant aux critères de sélection du concours. Pour autant, le concours 2023 a mis en exergue des candidats de très bon niveau dont les qualités et la richesse de leur parcours sont parfaitement en adéquation avec les attentes de la DGSE.